

Une balle perdue pour Lagardère

Alors qu'il attaquait en justice, le marchand d'armes se retrouve mis en accusation.

On croyait assister au procès de la société Thomson (rebaptisée Thales), en la personne de son ancien PDG Alain Gomez. Il s'est achevé hier, après un mois d'audience, en une sévère mise en cause du groupe Lagardère (aujourd'hui EADS), réputé victime d'une tentative d'extorsion de fonds. Dans la dernière ligne droite d'un procès, il est d'usage que les avocats de la défense disent tout le mal qu'ils pensent de la partie civile. Mais il est moins fréquent que le parquet, supposé faire cause commune avec le plaignant, le démolisse consciencieusement. Matra, filiale armement du groupe Lagardère, se disait victime d'une «*entreprise de démolition*» ourdie par son concurrent Thomson en vue de «*recupérer tout ou partie de son activité défense*». Sa plainte initiale visait l'action entamée par des petits porteurs – financée clandestinement par Thomson – contre la fusion en 1992 entre Matra (boostée par une vente de missiles à Taiwan) et Hachette (plombée par la déconfiture de la 5), donnant naissance au groupe Lagardère. Au cours des débats, on a très vite compris que Jean-Luc Lagardère ne redoutait pas vraiment la fronde des actionnaires minoritaires, mais plutôt la campagne de dénigrement menée en parallèle par leur avocat sino-franco-américain, William Lee. «*Nous étions accusés de corruption et même d'assassinat, s'insurge M^e Philippe Lemaire, avocat du groupe Lagardère: sur un claquement de doigts, nos adversaires montraient qu'ils avaient les moyens de leurs actions en alimentant la presse*» par des calomnies. Mais «*comment une grande entreprise comme Matra pourrait-elle être impressionnée par de tels torchons?*» ironise M^e Henri Leclerc, l'un des avocats de la défense. La contre-attaque des Lagardère's boys sera à la hauteur. «*Un cortège de comportements de voyous où toutes les règles éthiques, morales et déontologiques ont été bafouées*, résume M^e Darteville, avocat de William Lee: *vols de dossiers, écoutes téléphoniques...*»

groupe Lagardère a en effet fourni 300 000 francs (45 500 euros) à des agents de la DST pour enquêter sur son ennemi. «*La DST vapurement et simplement être achetée, cash*», résume sobrement M^e Meztner, autre avocat de la défense. Le procureur insinue: «*Est-elle si faible, si vulnérable, cette société qui peut s'offrir les services du contre-espionnage français?*» Avant de requérir une relaxe, renvoyant les deux marchands de canons

dos à dos et à leurs règlements de comptes en coulisse, le parquet s'interroge sur la valse-hésitation du groupe Lagardère, portant plainte un jour contre Thomson, la retirant le

«Est-elle si faible cette société qui peut s'offrir les services de la DST?»

Le procureur à propos du plaignant EADS

lendemain, tout en continuant de négocier en parallèle. «*Dans ce clan des intouchables, dont Jean-Luc Lagardère était*

le roi, les magistrats sont des larbins», résume abruptement M^e Bourbon, autre défenseur de William Lee.

Déballage. Les avocats de Lagardère réclament un million d'euros de dommages et intérêts. Le chiffre fait ricaner M^e Temime, autre avocat de la défense: «*Ce pauvre petit groupe ayant subi une telle abomination ne réclame même pas l'équivalent d'un verre au comptoir*

pour un smicard.» La partie civile ne sait plus de quel délit elle fut victime: chantage, extorsion? Elle se réfugie derrière le mot déstabilisation. «*On a beau prendre le code pénal dans tous les sens, le mot déstabilisation n'y figure pas*», assène M^e Thibault de Montbrial au nom des prévenus. Bilan du déballage judiciaire, selon M^e Roland Poynard, avocat d'Alain Gomez: «*Un champ de ruines.*» Jugement le 6 février. ◆

RENAUD LECADRE

Coulisse. Lagardère va peut-être regretter d'avoir porté son différend avec Thomson sur la place publique. «*La partie civile ne vend pas des yaourts, mais des armes*, observe d'abord le procureur, Romain Victor: *un secteur où l'angélisme et la naïveté ne sont pas de mise.*» Et de faire mine de s'interroger: «*Qui manipule qui?*» Le